

Mardi, le 7 juin 2011

## Pour une restructuration libérale de l'approvisionnement énergétique

Sécurité de l'approvisionnement, sécurité de la production, protection du  
climat et prix raisonnables

---



## 1. Les principes de base de la politique énergétique à l'horizon 2025

Il est possible de reconstruire le système d'approvisionnement énergétique de la Suisse. Cela demande le courage d'investir nos compétences politiques et économiques dans le développement des énergies renouvelables, dans l'efficacité énergétique ainsi que dans le démantèlement des entraves bureaucratiques qui depuis des années bloquent la route en la matière. Cela nécessite aussi de faire confiance au progrès technologique et au marché, son plus fort allié. Dans le contexte tendu de l'après-Fukushima, le PLR propose un programme de stimulation de l'efficacité énergétique et de la production des énergies renouvelables qui serve les objectifs de la sécurité de l'approvisionnement, de la sécurité de la production, de la protection de l'environnement ainsi que de la compétitivité des prix.

### 1.1 Sécurité de l'approvisionnement et de la production

*Sécurité de l'approvisionnement et mix énergétique, pour nous et notre environnement.* Les PME suisses et la qualité de vie des citoyens sont dépendantes de l'approvisionnement en électricité. Pour le PLR, la sécurité de l'approvisionnement doit donc constituer le pilier sur lequel reconstruire notre politique énergétique. De manière générale, la capacité manquante liée à l'arrêt des centrales de Mühleberg et Beznau risque de ne pas pouvoir être comblée par les importations, elles-mêmes frappées par la volatilité de la production des énergies renouvelables, et sur lesquelles il est par ailleurs risqué de faire reposer la compensation du manque énergétique. En cas de crise, une telle stratégie peut en effet conduire à la flambée des prix. Il est donc nécessaire de construire un mix énergétique basé non seulement sur un panel large de sources d'importation mais aussi et surtout sur une solide production interne. La constitution d'un tel mix énergétique est rendue difficile par la transformation du marché de l'énergie, à savoir le remplacement des sources d'énergie continues fournissant du courant en ruban (hydrauliques – nucléaires) par des sources volatiles (énergies renouvelables, telles qu'éolienne ou photovoltaïque).

*Sécurité de l'approvisionnement et centrales nucléaires existantes.* Dans le contexte actuel, les centrales nucléaires existantes restent indispensables à la sécurité de l'approvisionnement. Ces dernières ne doivent donc pas être fermées de manière anticipée tant que les experts confirment la sécurité de leur fonctionnement.

*Sécurité de la production et contrôle de sécurité des centrales.* Les centrales nucléaires existantes doivent donc être entièrement contrôlées et si nécessaires adaptées aux exigences de sécurité.

*Sécurité de la production et nouvelles centrales.* Compte tenu de la réalité qu'est désormais devenu le risque résiduel au Japon, le PLR s'oppose parallèlement à la construction de nouvelles centrales avec les actuelles générations de réacteurs.

### 1.2 Protection de l'environnement

*Priorité de la protection de l'environnement.* Malgré les difficultés liées à la sécurité de l'approvisionnement, le PLR tient fermement à l'objectif de la réduction de 20% des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2020. Pour le PLR, le remplacement des centrales nucléaires par des centrales à gaz et des installations de couplage chaleur-force n'est envisageable que si la Suisse s'engage à pleinement compenser ses émissions de CO<sub>2</sub> avec une part de 50% au pays. Pour le PLR, une politique libérale de stimulation de l'efficacité énergétique des bâtiments et des transports peut, comme déjà proposé dans son papier de position de Lugano, supporter une large partie de cette compensation.

### 1.3 Compétitivité des prix

*Éviter les dépenses inutiles dans la reconstruction du système d'approvisionnement énergétique.* Les objectifs de la sécurité de l'approvisionnement énergétique, de la sécurité de la production d'énergie, de la protection de l'environnement et des prix compétitifs ont un coût. L'énergie devient plus chère et il faut impérativement éviter que cela se répercute sur le marché de l'emploi. La reconstruction du système d'approvisionnement doit donc profiter au marché et non à l'administration. Pour cette raison, les principes politiques suivants sont prioritaires :

- › *Taxes exceptionnelles.* Seul le financement de projets de grande ampleur, par ex. la mise en place de « smart grids », la cartographie des sous-sols à des fins d'utilisation du potentiel géothermique peut conduire à l'introduction de nouvelles taxes.
- › *Non aux nouvelles subventions et taxes incitatives.* Elles sont inefficaces, constituent un énorme fardeau bureaucratique et conduisent à gaspiller les deniers publics dans les rouages administratifs. Dans ce contexte, il s'agit également de réformer le système RPC. Ce sont désormais les projets présentant le plus grand potentiel de production de Kwh qui doivent bénéficier du plus de soutien à l'investissement et non l'inverse. Dans le cas où l'on admet que les mesures incitatives restent utiles au secteur privé, ces dernières doivent rester générales afin de ne pas conduire à des excès bureaucratiques.
- › *Stop à la bureaucratie.* Les obstacles bureaucratiques entraînant une hausse démesurée des coûts de l'assainissement des parcs immobiliers doivent être levés. Il en va de même pour les procédures d'autorisation d'installations de production d'énergie solaire, éolienne et hydraulique. Enfin, les processus d'assainissement et de construction doivent être encadrés de conditions-cadres économiquement intéressantes et non pénalisantes.

## 2. Position du PLR sur la problématique actuelle du nucléaire

- Pas de fermeture anticipée des centrales nucléaires existantes si celles-ci répondent aux critères de sécurité. Contrôle de sécurité de ces centrales et, si nécessaire, adaptation de ces dernières aux exigences de sécurité.
- Pas de construction de nouvelles centrales avec les réacteurs de génération actuelle.
- Pas de censure technologique : la porte aux nouvelles technologies nucléaires doit rester ouverte.
- Offensive de marché pour la stimulation de l'efficacité énergétiques et des énergies renouvelables compétitives économiquement.

## 3. Les trois piliers de la reconstruction du système d'approvisionnement

Les mesures de reconstruction du système d'approvisionnement énergétique de la Suisse sélectionnées par le PLR répondent aux critères suivants : Gain pour l'environnement et la sécurité d'approvisionnement, compétitivité de la mesure, impact positif sur le prix du courant et sur son potentiel.

### Pilier I : Conditions-cadres et marché

#### **Eteindre : les entraves au bon fonctionnement du marché de l'électricité**

#### **Allumer : la libéralisation complète du marché de l'électricité à l'horizon 2015**

Il est nécessaire de mettre en place un marché de l'énergie ouvert auquel les consommateurs comme les distributeurs ont accès et ce indépendamment de l'importance de leur demande. De même, il doit être fait en sorte que l'on puisse distinguer les sources distinctes de production et de consommation d'électricité et les taxer et facturer de manière différenciée. Le PLR est en effet convaincu que la libéralisation du secteur de l'énergie, c'est-à-dire la mise en place d'un marché où les prix se déterminent en fonction du jeu de l'offre et de la demande, constitue le moyen privilégié de stimuler les investissements privés, de l'industrie ainsi que des PME dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables. L'ouverture du marché de l'électricité en Suisse doit être entreprise en collaboration avec l'UE. La Suisse fait en effet partie du marché européen de l'énergie et, pour mener à bien ses réformes, a besoin d'une adaptation des conditions-cadre de ce dernier.

**Eteindre: les entraves bureaucratiques au développement du réseau à haute tension**

**Allumer: un réseau intelligent à l'horizon 2030 (smart grid)**

Il faut développer le réseau d'électricité afin qu'il puisse fournir aux utilisateurs des informations précises sur les coûts de la consommation en électricité de leurs appareils. Cela permet aux utilisateurs de développer des stratégies individuelles de maximisation de l'utilité de leur consommation d'énergie, par exemple en consommant dans les plages horaires les plus avantageuses. La mise en place d'un réseau de type « smartgrid » à l'horizon 2030 doit conduire à une utilisation plus efficace de l'énergie entraînant elle-même l'adaptation de l'offre. Ce « réseau intelligent » doit être développé en coordination avec l'UE afin de garantir l'avantage comparatif de notre énergie hydraulique via le stockage de l'énergie éolienne et photovoltaïque provenant de l'Union européenne.

**Eteindre: les taxes générales sur le courant consommé**

**Allumer: la transparence des coûts (smart meters)**

On fait généralement peu attention aux compteurs de courant le plus souvent installés dans le fond d'une cave et consultés dans le meilleur des cas une fois par an. La raison est que ces appareils indiquent uniquement sa consommation totale de courant au consommateur et non les fluctuations de cette dernière. Les nouveaux « compteurs intelligents » dits « smart meters » répondent à ce problème. Ils donnent en effet des informations sur la consommation en électricité à un moment donné et permettent aux consommateurs de déployer des stratégies d'économie d'électricité. L'utilisation généralisée des « smart meters » doit permettre la substitution aux prix fixes de l'électricité des tarifs nettement avantageux en période de baisse de la demande en électricité. Les bases nécessaires au développement d'un tel système doivent être posées d'ici à 2013.

**Allumer: une offensive dans les domaines de la formation, de la formation professionnelle et de la recherche**

Le PLR demande une offensive dans les domaines de la recherche et de la formation qui permette à la Suisse de développer les technologies de production, de distribution et d'utilisation les plus efficaces pour toutes les sources énergétiques. Il s'agit là de renforcer stratégiquement la formation professionnelle, de stimuler le marché de l'emploi et de donner la possibilité à la Suisse de s'imposer dans le domaine de l'exportation d'appareils de haute technologie. Pour cette raison, il est nécessaire qu'une partie des réserves de la taxe sur le CO<sub>2</sub> soit versée aux projets de recherche du Fond national suisse et de l'Agence pour l'innovation axés sur le domaine de l'énergie. Enfin, les fonds doivent être attribués en priorité aux projets visant une augmentation de l'efficacité dans le stockage, la distribution, l'utilisation et la transformation d'énergie.

**Allumer: les initiatives cantonales pour le démantèlement des entraves bureaucratiques à l'assainissement des bâtiments**

**Pilier II : Efficacité énergétique**

**Allumer : des standards minimaux pour les anciens bâtiments**

D'ici 2040, tous les anciens bâtiments de Suisse, à l'exception des bâtiments protégés, doivent être mis aux normes minimales de consommation d'énergie de 9L / m<sup>2</sup> / année. Des objectifs intermédiaires adaptés peuvent être définis.

**Allumer : des standards minimaux pour les nouveaux bâtiments**

Les nouvelles constructions doivent être dotées d'installations simples permettant l'utilisation des énergies renouvelables ou des économies de chaleur, par exemple via l'isolation. Ces nouvelles constructions doivent permettre une consommation efficace de l'énergie, inférieure à 3L / m<sup>2</sup> / année.

### **Allumer : des standards minimaux pour la rénovation des bâtiments**

Les bâtiments nécessitant des travaux d'assainissement trop importants peuvent être détruits et remplacés.

### **Allumer : l'introduction de 1,4 millions de voitures électriques motorisées par des énergies renouvelables**

Il faut introduire d'ici 2030 1,4 millions de voitures électriques motorisées partiellement ou complètement par des énergies renouvelables ou par des moteurs à propulsion optimisés (3L / 100Km / voiture).

### **Allumer : le couplage chaleur-force**

Les installations de couplage-chaleur-force permettent d'améliorer l'efficacité de la production énergétique. Le Conseil fédéral n'avait jusqu'à présent inclus dans son concept énergétique ni le couplage chaleur-force ni les petites installations de couplage chaleur-force. Cela est d'autant plus étonnant que des milliers d'installations industrielles et de bureaux sont aujourd'hui encore chauffés aux énergies fossiles. Il est donc désormais nécessaire d'introduire les installations de couplage chaleur-force dans la conception du chauffage des installations industrielles et bureaux.

### **Eteindre : 200'000 installations de chauffage électrique**

#### **Allumer : 1'000'000 pompes à chaleur**

Il existe en Suisse encore plus de 200'000 chauffages électriques et ce malgré leur très mauvaise efficacité énergétique. Le seul remplacement de ces chauffages électriques par des pompes à chaleur permettrait d'économiser 5% d'énergie par année. Les chauffages électriques existants doivent être éliminés du réseau de consommation d'ici à 2022.

### **Eteindre: les appareils situés dans des standards d'efficacité énergétique inférieure Allumer : une Suisse standard « A »**

Les standards en matière d'efficacité électrique doivent être définis en fonction de l'utilisation électrique moyenne des meilleurs appareils disponibles sur le marché. A partir de 2013, seuls les appareils de standard A et les appareils électroménagers les plus efficaces électriquement doivent pouvoir être vendus sur le marché suisse. La Suisse peut ainsi se profiler au sein de l'Europe comme marché central de production et de distribution d'appareils électriques de standards « A ».

#### L'exemple des pompes à chaleur

La pompe à chaleur des chauffages traditionnels est l'appareil ménager consommant le plus d'électricité et ce particulièrement en hiver. Actuellement, le standard moyen des pompes est le standard D et sa durée de vie est de 15 ans environ. Une collaboration entre les centrales électriques et les entreprises d'installation sanitaire permettrait, moyennant leur renchérissement de 400 francs, d'adapter toutes les pompes à chaleur au standard A et de faire gagner 70% d'efficacité énergétique à ces dernières. Trialogue Energie Suisse prévoit un taux d'assainissement des bâtiments à 2% par an. Pour ce qui est des pompes à chaleur, on peut monter jusqu'à 5 %.

#### L'exemple des téléviseurs

Fin 2010, il existe en Suisse environ 4,7 millions de téléviseurs. Ils consomment annuellement environ 800 millions de Kwh. Cela correspond à 4,5% de la consommation électrique annuelle des ménages. Chaque année, 750'000 nouveaux téléviseurs sont achetés. Ces nouveaux téléviseurs consomment environ 30% de moins d'électricité que les anciens. Les 6 millions de frigos ou réfrigérateurs recensés quant à eux consomment annuellement 4% de la consommation totale d'électricité soit l'équivalent de 2,5 milliards de Kwh. Si en une fois, tous les anciens appareils étaient remplacés par des appareils de

nouvelle génération, nous pourrions économiser la moitié de l'électricité actuellement consommée par ces appareils.

Conclusion : Nous devons adopter une stratégie de remplacement des anciens appareils par des appareils moins gourmands en électricité. Sans croissance et avec un renouvellement de 750'000 téléviseurs par année, nous pourrions économiser, en l'espace de 6 ans, 500 millions de Kwh, ce qui correspond à 3% de la consommation totale électrique des ménages suisses.

### **Pilier III : Energies renouvelables**

#### **Eteindre: les pertes en investissements liées au système RPC actuel**

##### **Allumer : une politique d'investissements substantiels dans les énergies renouvelables**

Pour le PLR, un état des lieux réaliste du programme RPC mène indiscutablement à la conclusion que ce système n'a servi que partiellement le développement des énergies renouvelables et que le peu de progrès technologiques qui a pris place dans ce cadre n'a pas permis de rendre les prix compétitifs. Dans l'état actuel des choses, les RPC permettent à des installations de production d'énergies renouvelables de bénéficier de garanties entre 20 à 25 ans alors même que de telles installations sont en général amorties après 12 ans. Ceci est particulièrement frappant dans le domaine des petites centrales hydrauliques et du photovoltaïques. Pour cette raison, le PLR demande une réforme du système RPC basée notamment sur la réduction de la durée d'octroi des rétributions.

#### **Eteindre: la bureaucratie absurde en matière de recherche géothermique**

##### **Allumer : la carte géothermique de la Suisse et son développement**

Il est toujours difficile de prédire quand les projets de forage conduiront à la découverte de sites géothermiques intéressants. L'élaboration d'un « atlas sur la géothermie et les ressources électriques de la Suisse » fournissant des indications sur les situations géologiques et géothermiques locales permettrait de faire des investissements réalistes en matière de projets géothermiques. Il faut encourager les projets visant le développement d'une telle base de données. Le PLR s'engage pour que, grâce à une diminution du fardeau bureaucratique, les ressources géologiques et géothermiques locales puissent être investiguées et que de nouveaux projets soient ainsi lancés.

#### **Eteindre: les entraves bureaucratiques à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables**

Il est indispensable d'accélérer et de simplifier les procédures d'autorisation imposées à la construction d'installations de production d'électricité (installation à cycle combinée gaz/vapeur, installations de production d'énergies renouvelables, en particulier les centrales hydrauliques) et au développement de l'efficacité énergétique. Le délai d'autorisation, depuis le dépôt de la demande, de construction de petites centrales hydrauliques et d'installation éoliennes ne doit plus dépasser 6 mois. De même, il faut désormais supprimer les demandes d'autorisation de permis pour l'installation de panneaux solaires sur les toits des particuliers et l'assainissement des bâtiments. Il faut enfin donner les moyens aux entreprises et cantons de planifier leurs nouvelles constructions en fonction de critères uniformes et ce plus particulièrement dans les domaines de l'hydraulique et de l'éolien. Cela évite le blocage de projets de qualité.

#### **Eteindre: les oppositions absurdes à la reconstruction du réseau de distribution**

##### **Allumer: de meilleures conditions-cadre pour la production d'énergies renouvelables via la reconstruction du réseau de distribution**

Il faut augmenter l'efficacité énergétique et la stabilité de notre réseau d'approvisionnement via le déblocage immédiat des lignes d'approvisionnement stratégiques. A travers des règles d'expropriation claires et l'équipement du réseau haute-tension, il faut mettre en œuvre rapidement le plan sectoriel des

lignes de transport d'électricité (PSE) qui permettra d'améliorer la production électrique décentralisée et la stabilité du réseau.

**Eteindre: les autorisations pour la construction de panneaux solaires sur les toits et les façades**  
**Allumer : la simplification des procédures de constructions d'installations de production d'énergies renouvelables**

Il faut supprimer les demandes d'autorisation pour les panneaux solaires du plan d'aménagement du territoire. Pour ce faire, certaines prescriptions esthétiques de construction au niveau cantonal et municipal doivent être démantelées, comme cela a déjà été fait à Bâle.